



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE

B.P. 8184 AEROPORT L.S. SENGHOR

Tel: +221 33 865 60 00 – Fax: +221 33 820 04 03

Email : anacim@anacim.sn / securitedesvols@anacim.sn

**GUIDE D'INFORMATIONS AU
PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES
CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE
RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION,
DE VALIDATION ET DE CONVERSION
DES LICENCES ET QUALIFICATIONS DU
PERSONNEL**


Première édition



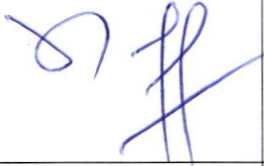


Janvier 2019

△

ƒ

4

 Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie	GUIDE	SN-SEC-PEL-GUID-02-A	
	INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS	Date d'application : 18/01/2019	Page 1 sur 26

VALIDATION				
Acteurs				
Rôle	Fonction	Prénoms et Nom	Signature	Date
Rédaction :	Chef du Service Licences	Aliou DIA		15/01/2019
Vérification :	Chef de Département Opérations et Licences	Cheikh Tidiane SIDIBE		16/01/2019
	Directeur de la Sécurité des Vols	Farba DIOUF		17/01/2019
Approbation :	Directeur Général	Magueye Maramé NDAO	 	18/01/2019



 Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie	GUIDE	SN-SEC-PEL-GUID-02-A	
	INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS	Date d'application : 18/01/2019	Page 3 sur 26

TABLE DES MATIERES

Introduction	4
1 Elève Pilote	5
2 Pilote Privé	5
2.1 Délivrance initiale	5
2.2 Renouvellement ou Prorogation	6
2.3 Validation	6
2.4 Conversion	7
3 Pilote Professionnel (CPL)	8
3.1 Renouvellement ou Prorogation	8
3.2 Validation	9
3.3 Conversion	9
4 Pilote de ligne (ATPL)	10
4.1 Renouvellement ou Prorogation	10
4.2 Validation	11
4.3 Conversion	12
5 Qualification Instructeur	13
5.1 Délivrance initiale	13
5.2 Renouvellement ou Prorogation	15
6 Agrément d'examineur	17
6.1 Délivrance initiale	17
6.2 Renouvellement ou Prorogation	18
7 Technicien de Maintenance Avion	19
7.1 Délivrance initiale	19
7.2 Renouvellement ou Prorogation	20
7.3 Validation	20
7.4 Conversion	20
8 Agent Technique d'Exploitation	21
8.1 Délivrance initiale	21
8.2 Renouvellement ou Prorogation	22
9 Contrôleur de la Circulation Aérienne	23
9.1 Délivrance initiale	23
9.2 Renouvellement ou Prorogation	23
10 Personnel Navigant de Cabine	24
10.1 Délivrance initiale	24
10.2 Renouvellement ou Prorogation	24
10.3 Validation	25
10.4 Conversion	26

 Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie	GUIDE	SN-SEC-PEL-GUID-02-A	
	INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS	Date d'application : 18/01/2019	Page 4 sur 26

Introduction

L'OACI définit la Licence du personnel comme un moyen par lequel un État autorise le détenteur à exercer des activités spécifiques qui, tant qu'elles ne sont pas correctement effectuées, pourraient compromettre la sécurité de l'aviation. La licence apporte la preuve que l'État d'émission est convaincu que le titulaire a fait preuve d'un degré de compétence internationalement acceptable.

Aujourd'hui, l'activité des licences du personnel est basée sur les principes énoncés dans la Convention de Chicago de 1944 relative à l'aviation civile internationale, sur les normes internationales et les pratiques recommandées figurant dans l'annexe 1 (Licences du personnel) à la Convention.

Ce présent guide fournit des éléments pratiques en vue de la délivrance, renouvellement, prorogation, validation et conversion des licences du personnel aéronautique.

Pour chaque catégorie de licences concernée, et pour chaque type de demande, ce guide établit les conditions auxquelles le postulant doit satisfaire et les divers types de documents et renseignements qu'il doit fournir.


NB 1 : Toutes les demandes doivent se présenter sous forme de lettre adressée au Directeur Général de l'ANACIM

NB 2 : Tous les formulaires de demande sont disponibles sur le site de l'ANACIM : www.anacim.sn

NB 3 : Pour les cas de validation ou de conversion, l'ANACIM se charge d'authentifier toutes les licences auprès des autres aviations civiles

NB.4 : Les informations fournies dans ce présent guide sont à titre indicatif et peuvent changer en fonction de l'évolution de la réglementation.



 Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie	GUIDE	SN-SEC-PEL-GUID-02-A	
	INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS	Date d'application : 18/01/2019	Page 5 sur 26

1 Elève Pilote


CONDITIONS A REMPLIR	
Avoir 17 ans révolus	
Détenir un Certificat d'aptitude physique et mental de classe 1 ou 2	
DOCUMENTS A FOURNIR	
1.	Demande adressée au DG (lettre)
2.	Formulaire de demande (disponible sur le site www.anacim.sn)
3.	Preuve d'identité (CNI ou Passeport)
4.	Certificat d'inscription à l'AEROCLUB ou à un OFA agréés)
5.	Deux photos d'identité
6.	Frais de dossier

NB :La carte stagiaire, valable deux ans, n'est pas renouvelable..A l'expiration de la carte le candidat peut faire une autre demande.

2 Pilote Privé

2.1 Délivrance initiale

CONDITIONS A REMPLIR	
Exigence	Moyens de conformité
Age	Avoir 17 ans révolus
Connaissances théoriques	Réussite à l'examen théorique dans les 24 mois
Expérience	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer 40h de vol ou 35h dans le cadre d'une formation homologuée - Effectuer 10h de vol en solo sur avions appropriés dont 5h en solo sur campagne avec au moins un vol d'un minimum de 270km (150NM) au cours duquel il aura effectué un atterrissage avec arrêt complet à deux aérodromes
Instruction de vol	Conformément aux exigences
Attestation instructeur	Dûment rempli et signé
Preuve instruction dans un OFA avec qualification mono-pilote	Avec la qualification de type mono pilote
Connaissances pratiques	Réussite au test pratique
DOCUMENTS A FOURNIR	
1.	Demande adressée au DG (lettre)
2.	Formulaire de demande dûment rempli (disponible sur le site www.anacim.sn)
3.	Certificat d'aptitude physique et mentale (classe 2)
4.	Preuve d'identité (CNI ou passeport)
5.	Preuve de réussite à l'examen théorique
6.	Preuve de réussite à l'examen pratique
7.	Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience ou la formation du demandeur
8.	Deux photos d'identité récentes (Moins de six mois)
9.	Frais de dossier

 Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie	GUIDE	SN-SEC-PEL-GUID-02-A	
	INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS	Date d'application : 18/01/2019	Page 6 sur 26

2.2 Renouvellement ou Prorogation


CONDITIONS A REMPLIR	
Pour un renouvellement	
Expiration de la licence	Voir la date de validité de la licence
Pour une qualification	
Formation de recyclage	Encadré par un instructeur autorisé avec mention que le candidat peut subir les tests de compétence
Test de compétence	A réussir
Pour une prorogation	
Pour une qualification de classe monomoteur à piston	Contrôle de compétence nécessaire et avoir effectué 12h de vol au cours des 12 mois précédant la date d'expiration
Pour une qualification de classe monomoteur à turbopropulseur	Contrôle de compétence nécessaire
Pour une qualification de classe multi moteurs	Contrôle de compétence nécessaire et avoir effectué 10 étapes ou 01 étape en tant que pilote sur un avion de type ou de classe correspondant accompagné d'un examinateur
Pour une qualification de type mono pilote	Contrôle de compétence et 10 étapes doivent être effectués
DOCUMENTS A FOURNIR	
1.	Formulaire de demande
2.	Certificat d'aptitude physique et mentale (classe 2 au moins) en état de validité
3.	Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience ou la formation du demandeur : (Copie des pages montrant que le candidat a réalisé six (6) heures de vol dans les six (6) derniers mois)
4.	Fiche de test de compétence signée par l'examineur désigné par l'ANACIM (renouvellement de licence/qualification)
5.	Preuve d'identité (CNI ou passeport)
6.	Frais afférents au renouvellement
7.	La licence à renouveler/proroger
8.	Pour une prorogation, fournir la preuve des contrôles de compétences et/ou des expériences

2.3 Validation

CONDITIONS A REMPLIR	
Licence étrangère valide délivrée par un état contractant	
Certificat d'aptitude physique et mental approprié et valide	
Si nécessaire, test de contrôle de compétence	
DOCUMENTS A FOURNIR	
1.	Formulaire de demande
2.	Certificat d'aptitude physique et mentale (en cours de validité)
3.	Licence étrangère à valider
4.	Copie carnet de vol
5.	Frais afférents à la validation
6.	01 Photo d'identité







 Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie	GUIDE	SN-SEC-PEL-GUID-02-A	
	INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS	Date d'application : 18/01/2019	Page 7 sur 26

2.4 Conversion

CONDITIONS A REMPLIR
Licence étrangère valide délivrée par un état contractant
Certificat d'aptitude physique et mental approprié et valide
Si nécessaire, test de contrôle de compétence (conversion directe)
Preuve des deux cent heures effectuées sur un avion immatriculé au Sénégal
DOCUMENTS A FOURNIR
1. Preuve d'identité (CNI ou passeport)
2. Formulaire de demande
3. Certificat d'aptitude physique et mental (En cours de validité)
4. Licence étrangère à valider
5. Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience
6. Deux photos d'identité récentes et de même tirage
7. Frais afférents à la conversion






 Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie	GUIDE	SN-SEC-PEL-GUID-02-A	
	INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS	Date d'application : 18/01/2019	Page 8 sur 26

3 Pilote Professionnel (CPL)

3.1 Renouvellement ou Prorogation

CONDITIONS A REMPLIR	
Pour un renouvellement	
A l'expiration de la licence	Voir la date de validité de la licence
Pour une prorogation	
Pour une qualification de classe monomoteur à piston	Contrôle de compétence nécessaire dans les 24 mois précédents ou avoir effectué 12 H de vol au cours des 12 mois précédant la date d'expiration
Pour une qualification de classe monomoteur à turbopropulseur	Contrôle de compétence nécessaire dans les 24 mois précédents
Pour une qualification de classe multi moteurs	Contrôle de compétence nécessaire dans les 12 mois précédents et avoir effectué 10 étapes
Pour une qualification de type mono pilote	Contrôle de compétence et 10 étapes doivent être effectués
Pour une qualification de type multi-pilotes	Contrôle de compétence dans les 12 mois précédents et avoir terminé les 10 étapes dans les 03 mois précédant la date d'expiration
DOCUMENTS A FOURNIR	
1. Formulaire de l'ANACIM	
2. Certificat d'aptitude physique et mental (classe 1)	
3. Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience (quinze (15) heures de vol dont (5) heures de vol aux instruments)	
4. Preuve d'identité (CNI ou passeport)	
5. Attestation de réussite à une formation	Le cas échéant
6. La licence à renouveler/proroger	
7. Pour une prorogation, fournir la preuve des contrôles de compétences et/ou des expériences (Preuves originales)	
8. Frais afférents au renouvellement	


 Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie	GUIDE	SN-SEC-PEL-GUID-02-A	
	INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS	Date d'application : 18/01/2019	Page 9 sur 26

3.2 Validation

CONDITIONS A REMPLIR	
Licence étrangère valide délivrée par un état contractant	
Certificat d'aptitude physique et mental approprié et valide	
Niveau acceptable de la compétence linguistique (niveau 4 minimum)	
Test de connaissance du droit aérien, de la préparation et de la planification de vol et des performances humaines (si nécessaire)	
DOCUMENTS A FOURNIR	
1.	Formulaire de demande de l'ANACIM
2.	Certificat d'aptitude physique et mental (classe 1) délivré par un médecin agréé par l'Aviation civile du pays d'origine
3.	Licence étrangère à valider (En cours de validité)
4.	Preuve d'identité (CNI ou passeport)
5.	Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience
6.	01 photo d'identité
7.	Frais afférents au renouvellement

3.3 Conversion


CONDITIONS A REMPLIR	
Licence étrangère valide délivrée par un état contractant	
Certificat d'aptitude physique et mental approprié et valide	
Niveau acceptable de la compétence linguistique (niveau 4 minimum)	
Preuve des deux cent heures (200) effectuées sur un avion immatriculé au Sénégal	
DOCUMENTS A FOURNIR	
1.	Preuve d'identité (CNI ou passeport)
2.	Formulaire de demande
3.	Certificat d'aptitude physique et mental (classe 1) délivré par un médecin agréé par l'ANACIM
4.	Licence étrangère à convertir valide
5.	Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience
6.	Deux photos d'identité récentes et de même tirage
7.	Frais afférents à la conversion

 Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie	GUIDE	SN-SEC-PEL-GUID-02-A	
	INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS	Date d'application : 18/01/2019	Page 10 sur 26

4 Pilote de ligne (ATPL)


4.1 Renouvellement ou Prorogation

CONDITIONS A REMPLIR	
Pour un renouvellement	
A l'expiration de la licence	Voir la date de validité de la licence
Pour une prorogation	
Pour une qualification de classe monomoteur à piston	Contrôle de compétence nécessaire dans les 24 mois précédents ou avoir effectué 12 H de vol au cours des 12 mois précédant la date d'expiration
Pour une qualification de type multi-pilotes	Contrôle de compétence dans les 12 mois précédents et avoir terminé les 10 étapes dans les 03 mois précédant la date d'expiration
Pour une qualification, faire un recyclage avec un instructeur avec l'endossement que le candidat est prêt pour le test d'aptitude	Amener preuve de recyclage
Test d'aptitude requis	Preuve de réussite au test
DOCUMENTS A FOURNIR	
1.	Formulaire de l'ANACIM
2.	Certificat d'aptitude physique et mental (classe 1) valide
3.	Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience ou la formation du demandeur (Copie des pages montrant que le candidat a réalisé quinze(15) heures de vol dont (5) heures de vol aux instruments)
4.	Preuve d'identité (CNI ou passeport)
5.	Attestation de réussite à une formation (le cas échéant)
6.	Pour une prorogation, fournir la preuve des contrôles de compétences
7.	La licence à renouveler/proroger
8.	Frais afférents au renouvellement

 Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie	GUIDE	SN-SEC-PEL-GUID-02-A	
	INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS	Date d'application : 18/01/2019	Page 11 sur 26

4.2 Validation


CONDITIONS A REMPLIR	
Licence étrangère valide délivrée par un état contractant	
Certificat d'aptitude physique et mental approprié et valide	
Niveau acceptable de la compétence linguistique (niveau 4 minimum)	
Test de connaissance du droit aérien, de la préparation et de la planification de vol et des performances humaines (si nécessaire)	
DOCUMENTS A FOURNIR	
1.	Formulaire de demande de l'ANACIM
2.	Certificat d'aptitude physique et mental (classe 1) délivré par un médecin agréé par l'Aviation civile du pays d'origine
3.	Licence étrangère à valider (En cours de validité)
4.	Preuve d'identité (CNI ou passeport)
5.	Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience
6.	01 photo d'identité
7.	Frais afférents au renouvellement

 Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie	GUIDE	SN-SEC-PEL-GUID-02-A	
	INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS	Date d'application : 18/01/2019	Page 12 sur 26

4.3 Conversion

CONDITIONS A REMPLIR
Licence étrangère valide délivrée par un état contractant
Certificat d'aptitude physique et mental approprié et valide
Niveau acceptable de la compétence linguistique (niveau 4 minimum)
Preuve des deux cent heures (200) effectuées sur un avion immatriculé au Sénégal
DOCUMENTS A FOURNIR
1. Preuve d'identité (CNI ou passeport)
2. Formulaire de demande
3. Certificat d'aptitude physique et mental (classe 1) délivré par un médecin agréé par l'ANACIM
4. Licence étrangère à convertir valide
5. Carnet de vol individuel ou autre document portant sur l'expérience
6. Deux photos d'identité récentes et de même tirage
7. Frais afférents à la conversion



 Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie	GUIDE	SN-SEC-PEL-GUID-02-A	
	INFORMATIONS AU PERSONNEL AERONAUTIQUE SUR LES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT, DE PROROGATION, DE VALIDATION ET DE CONVERSION DES LICENCES ET QUALIFICATIONS	Date d'application : 18/01/2019	Page 13 sur 26

5 Qualification Instructeur

5.1 Délivrance initiale

CONDITIONS A REMPLIR	
Pour un FI (Flight Instructor)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir suivi au moins 10 heures d'instruction de vol aux instruments sur la catégorie appropriée d'aéronef, dont au maximum 5 heures peuvent être du temps aux instruments au sol dans un FSTD - Avoir effectué 20 heures de vol en campagne VFR en tant que PIC sur la catégorie appropriée d'aéronef et être titulaire d'au moins une licence de CPL - Avoir effectué au moins 30 heures sur avions monomoteurs à pistons dont au moins 5 heures devront avoir été effectuées au cours des 6 mois qui précèdent le vol d'appréciation - Avoir effectué 1 vol en VFR en campagne en tant que PIC, incluant 1 vol d'au moins 540 km (300 NM) au cours duquel des atterrissages avec arrêt complet doivent être effectués sur 2 aérodromes différents
Pour un TRI (Type Rating Instructor)	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire d'une licence de pilote de type CPL ou ATPL dans la catégorie d'aéronef applicable - Avoir à son actif 1500 heures de vol en tant que pilote sur des avions multi pilotes - Avoir effectué au cours des 12 mois qui précèdent la date d'introduction de la demande, au moins 30 étapes avec décollages et atterrissages, en tant que commandant de bord ou copilote sur le type d'avion applicable, dont 15 étapes peuvent avoir été effectuées dans un FFS qui représente ledit type - Pour une qualification mono-pilote, avoir effectué au moins 500 heures de vol en tant que pilote sur avion, dont 30 heures en tant que commandant de bord sur le type d'avion applicable
Pour un CRI (Class Rating Instructor)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir effectué au moins 500 heures tant que pilote sur avions, - Avoir effectué au moins 30 heures de vol en tant que commandant de bord sur avions de la classe ou du type applicable - Dans le cas des avions monomoteurs, avoir effectué au moins 300 heures en tant que pilote sur avions
Pour un IRI (Instrument Rating Instructor)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir à son actif au moins 800 heures de vol en IFR, dont au moins 400 heures sur avion et satisfaire aux exigences CRI